

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-567

présenté par

M. Pauget, Mme Corneloup, Mme Meunier, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Vatin, M. Bony,
M. Ramadier, M. Deflesselles, Mme Trastour-Isnart, M. Ferrara, M. Dive et M. Abad

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les récentes violentes intempéries liées à la tempête Alex qui ont touché le département des Alpes-Maritimes ont tristement mis en lumière, avec un bilan humain et matériel très lourd, la nécessité de mener des actions de prévention de ce type de catastrophes.

En ces circonstances, il est, bien entendu indispensable que des fonds d'urgence puissent être débloqués par les collectivités concernées et que soit garanti le montant des enveloppes allouées.

En conséquence, cet amendement vise à maintenir le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit « Barnier ») hors du budget général de l'État afin de garantir son enveloppe.